

E-1104

DECISION N° \_\_\_\_\_/MENETFP/CAB/DRH

du 05 AOÛT 2019

portant mutation de DIRECTEURS REGIONAUX DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

- Vu :** la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°63-163 du 11 avril 1963, portant institution d'une indemnité représentative de frais en faveur des fonctionnaires et agents occupant certains emplois tel que modifié par le décret n°81-642 du 05 août 1981 ;
- Vu :** le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°98-740 du 22 décembre 1998, fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions de l'Etat ;
- Vu :** le décret n°2007-695 du 31 Décembre 2007 modifiant et complétant le décret n°93-608 du 02 juillet 1993 portant classification des grades et emplois dans l'Administration de L'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux ;
- Vu :** le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011, portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
- Vu :** le décret n°2015-432 du 10 juin 2015, portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux ;
- Vu :** le décret n°2017-45 du 25 janvier 2017 portant Attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu :** le décret n°2018-614 du 04 juillet 2018, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu :** le décret n°2018-617 du 10 juillet 2018, portant Nomination du Premier Ministre, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, Chef du Gouvernement ;
- Vu :** le décret n°2018-618 du 10 juillet 2018, portant Nomination des membres du gouvernement tel que modifié par le décret n°2018-914 du 10 décembre 2018 ;
- Vu :** le décret n°2018-960 du 18 décembre 2018, modifiant le décret n°2017-150 du 01 mars 2017, portant organisation du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Vu :** l'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;
- Vu :** les nécessités de service ;

**DECIDE**

ARTICLE 1 : Les Directeurs Régionaux de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique dont les noms suivent, sont mutés conformément au tableau ci-dessous :

N°	NOM ET PRENOMS	MATRICULE	GENRE	EMPLOI	DRENETFP D'ORIGINE	SERVICE D'ORIGINE	DRENETFP D'ACCUEIL	SERVICE D'ACCUEIL
1	LEKPELI née OBOU Bertine Florence	206090B	F	Prof de Lycée	ABENGOUROU	DRENETFP ABENGOUROU	ABIDJAN 2	DRENETFP ABIDJAN 2
2	YAO épouse GLA Saramata Marie-Claire	138351B	F	Prof de Lycée	GAGNOA	DRENETFP GAGNOA	ABIDJAN 4	DRENETFP ABIDJAN 4

ARTICLE 2 : Les intéressés auront droit aux indemnités et avantages liés à leur fonction.

ARTICLE 3 : La présente décision qui prend effet à compter de la date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

**AMPLIATIONS :**

MENETFP/CAB	1
DRH	1
IGENETFP	1
DRENET	36
DDENET	5
CHRONO	1
INTERRESSE (E)	1
STRUCTURE D'ORIGINE	1



**Mamadou BARRO**